

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 8 juillet 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 8 juillet 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale  
Monsieur Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 151.07.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 4. Rapport d'activités du conseil**
- 4.1 Administration et développement**
- 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 juin au 8 juillet 2019
- 4.1.2 Modification à la Politique d'intervention en matière de développement économique
- 4.1.3 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
- 4.1.4 Octroi d'un contrat à Céline Bouchart Conception plan Design - Aménagement intérieur de la mairie
- 4.1.5 Autorisation de signataires - Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684
- 4.1.6 Autorisation de signataires des effets, chèques et affaires financières de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- 4.1.7 Demande d'aide financière - Séminaire Marie-Reine du Clergé
- 4.2 Gestion du territoire**
- 4.2.1 Adoption du second projet de règlement no 248-2019 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

- 4.2.2 Demande de dérogation mineure 158-2019, 2067-2069 Route 169
- 4.2.3 Demande de dérogation mineure 159-2019, 713 11e Chemin
- 4.2.4 Demande de dérogation mineure 160-2019, 77, Foyer-du-Lac
- 4.2.5 Demande de dérogation mineure 161-2019, 15, rue St-Henri
- 4.2.6 Autorisation d'un signataire - Renouvellement du bail numéro 1000/3049587 à intervenir avec le Canadian National
- 4.2.7 Autorisation de signataires - Servitude de déboisement et de non-boisement à intervenir avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 4.2.8 Demande d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 4.2.9 Autorisation de signataires - Vente d'un terrain commercial aux Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay et Fils inc.
- 4.2.10 Projet de décret déclarant une zone d'intervention spéciale (ZIS) pour la gestion des zones inondables - Demande de modification de la cartographie proposée pour le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
- 4.2.11 Autorisation de signataires - Mémoire de transaction à intervenir avec Siderco inc. dans le cadre des travaux de construction des infrastructures relatives au développement domiciliaire domaine du Plateau
- 4.2.12 Octroi de contrat à Pavage régional pour le rapiéçage des rangs de la Ville

#### **4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Octroi d'un contrat à Eckinox Vidéo - Services professionnels pour captation vidéo, photos et vidéo promotionnel de la Ville en saison estivale

#### **4.4 Rapport des activités du conseil**

- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 4.4.2 Rapport des activités du conseil

- 5 Dépôt de la correspondance

#### **6. Affaires nouvelles**

- 6.1 Motion de félicitations en faveur de madame Marie-Hélène Boily pour ses 25 ans de services à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- 6.2 Motion de félicitations en faveur des administrateurs et bénévoles de Fes-ti-Vélo, pour la réalisation de l'édition 2019
- 6.3 Motion de félicitations en faveur de l'entreprise Cristal du Lac pour leur 10e anniversaire
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance



|  |          |
|--|----------|
| M. Tommy Harvey<br>Harvey construction inc.          | 1 400 \$ |
| M. Jean-Michel Dallaire<br>Structures Mur à Mur Ltée | 4 300 \$ |

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie, accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.4            156.07.2019    OCTROI D'UN CONTRAT À CÉLINE BOUCHART  
CONCEPTION PLAN DESIGN - AMÉNAGEMENT IN-  
TÉRIEUR DE LA MAIRIE**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accorde un contrat d'aménagement intérieur pour la mairie à l'entreprise Céline Bouchart Conception plan Design au montant de 9 850 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.5            157.07.2019    AUTORISATION DE SIGNATAIRES - LETTRE D'EN-  
TENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANA-  
DIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE  
2684**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser madame Marie-Hélène Boily, directrice générale et monsieur Richard Lapointe, conseiller municipal a signer la lettre d'entente numéro 7 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684, concernant le calcul de l'ancienneté.

La lettre d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.6            158.07.2019    AUTORISATION DE SIGNATAIRES DES EFFETS,  
CHÈQUES ET AFFAIRES FINANCIÈRES DE LA VILLE  
DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe que les personnes suivantes soient et sont autorisées à signer les effets, chèques et affaires financières de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, sauf lorsque la loi en décide autrement;

Premier signataire:    Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale  
Deuxième signataire:  Madame Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière

D'autoriser les membres du conseil municipal suivants à signer les chèques de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : Messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

Cette résolution annule toutes celles antérieures de même nature.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.7            159.07.2019    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SÉMINAIRE  
MARIE-REINE DU CLERGÉ**

---

**Considérant que** depuis plusieurs années, le Séminaire Marie-Reine-du-Clergé est confronté à une baisse importante de sa clientèle et que des difficultés financières ont découlées de cette baisse;

**Considérant que** le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a contribué financièrement et que le Séminaire devait faire une étude de marché et une analyse de coûts afin d'assurer la pérennité de l'organisation;

**Considérant que** les services de Raymond Chabot Grant Thornton ont été retenus afin de les accompagner dans une démarche stratégique en quatre phases :

- Étude d'optimisation des coûts
- Étude de marché
- Planification stratégique
- Plan d'affaires

**Considérant qu'**un rapport préliminaire a été déposé aux représentants de la Ville le 4 juin dernier;

**Considérant que** des constats ont été dressés et des recommandations sont proposées;

**Considérant que** plusieurs partenariats sont également nécessaires, dont celui du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**Considérant qu'**il est important de rappeler les éléments suivants :

- Entre 35 et 40 emplois
- Protocole d'entente avec le camp musical (206 stagiaires)
- Centre de coordination au niveau de nos plans de mesure d'urgence
- Centre d'entraînement (Sémigym) pour l'ensemble de la population

**À ces causes**, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix confirme une contribution financière au montant de 20 000 \$, conditionnelle à celles des autres partenaires.

#### ***Adopté à la majorité***

4.2

### **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1      **160.07.2019**      **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 248-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier ce règlement afin :

- D'autoriser les résidences unifamiliales isolées à l'intérieur de la zone 149 R (nouveau développement domiciliaire) ;
- De créer la zone 154 P à même une partie des zones 108 R et 110 M (secteur rue St-André nord).

**Considérant qu'**un premier projet de règlement a été préalablement adopté et soumis à la consultation publique;

**Considérant que** le projet règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le présent second projet de Règlement portant le numéro 248-2019, lequel fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.2                    160.1.07.2019            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 158-2019, 2067-2069 ROUTE 169**

---

M. Evans Potvin, appuyé par M. Luc Maltais de reporter au 9 septembre 2019, la décision par rapport à la demande de dérogation mineure n° 158-2019 déposée par Monsieur Éric Bilodeau.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.3                    161.07.2019            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 159-2019, 713 11E CHEMIN**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 159-2019 soumise par Madame Lise Tremblay visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 713, 11<sup>e</sup> Chemin. Il s'agit d'une résidence pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est vraisemblablement pas protégée par des droits acquis.

La résidence est située à une distance de 2,23 mètres de la limite latérale nord-est de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 0,77 mètre. La résidence a été construite il y a plusieurs années, mais rien ne démontre qu'il existe des droits acquis pour cette situation.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-06-19) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 159-2019 déposée par Madame Lise Tremblay visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 713, 11<sup>e</sup> Chemin à une distance de 2,23 mètres de la limite latérale nord-est de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 0,77 mètre.
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.4                    162.07.2019            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 160-2019, 77, FOYER-DU-LAC**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 160-2019 soumise par Monsieur Luc Bilodeau visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 77, Foyer-du-Lac. Il s'agit d'une résidence pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé deux situations non conformes à la réglementation municipale, et qui ne sont vraisemblablement pas protégées par des droits acquis.

La résidence est située à une distance de 1,02 mètre de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 6,98 mètres. Elle aussi localisée à une distance de 1,29 mètre de la limite latérale nord-est de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 2 mètres, soit une dérogation de 0,71 mètre. La résidence a été construite en 1970 et ne respectait pas les dispositions alors applicables à ces marges.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-06-19) informant le conseil que la demande devrait être partiellement acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure relative à l'implantation de la résidence du 77, Foyer-du-Lac à une distance de 1,02 mètre de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage numéro 22-99 exige un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 6,98 mètres;
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables;
- De refuser la demande de dérogation mineure relative à la localisation de la même résidence à une distance de 1,29 mètre de la limite latérale nord-est de la propriété, et de plutôt suggérer au conseil la cession de la partie de terrain lui appartenant et faisant l'objet d'un empiétement de la part du demandeur, de manière à rendre la marge conforme à une distance minimale de 2 mètres.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.2.5                      **163.07.2019      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 161-2019, 15, RUE ST-HENRI**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 161-2019 soumise par Madame Louise Ferland visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 15, rue St-Henri. Il s'agit d'une résidence pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est vraisemblablement pas protégée par des droits acquis.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-06-19) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 161-2019 déposée par Madame Louise Ferland visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 15, rue St-Henri à une distance de 6,92 mètres de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 1,08 mètre.
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.2.6                      **164.07.2019      AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - RENOUELEMENT DU BAIL NUMÉRO 1000/3049587 À INTERVENIR AVEC LE CANADIAN NATIONAL**

---

**Considérant** qu'en vertu du bail daté du 13 janvier 1967 (JDE 495322) et de ses renouvellements subséquents, le locateur a loué au locataire deux parcelles de terrain situées dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'une superficie approximative de 47,197 pieds carrés, aux fins de chemins d'accès;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite renouveler le bail et que le Canadian National dans une correspondance datée du 7 juin 2019 consent.

**À ces causes**, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte de reconduire le bail 1000/3049587 pour un terme de cinq (5) ans qui commencera le 1er novembre 2019 et se terminera le 31 octobre 2024 moyennant un loyer de 2 500 \$ plus les taxes applicables pour la période de cinq (5) ans. Exception faite de ce qui précède, toutes les modalités et conditions énoncées dans le contrat de location initial demeurent inchangées.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.7            165.07.2019    **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - SERVITUDE DE DÉBOISEMENT ET DE NON-BOISEMENT À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'autoriser M. André Fortin, maire et M. M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix un établissement de servitude à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'acquisition d'une servitude de déboisement et de non-boisement sur des parties du lot 5 494 128, totalisant 1 728,30 mètres carrés. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.8            166.07.2019    **DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

---

**Considérant que** le platelage et les glissières du pont no 03728 du 4e rang sont à refaire (coûts estimés à 35 000 \$);

**Considérant** la nécessité d'effectuer du rapiéçage mécanisé dans le 3e rang Est sur une portion de route totalisant 400 mètres (coûts estimés à 40 000 \$);

**Considérant** la nécessité d'effectuer du rapiéçage mécanisé dans le 2<sup>e</sup> rang Ouest sur une portion de route totalisant 500 mètres (coûts estimés à 50 000 \$);

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a évalué les coûts à 125 000 \$ et que celle-ci ne dispose pas de toutes les sommes nécessaires.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au député, monsieur Éric Girard, de lui accorder une aide financière, à même le Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.9            167.07.2019    **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL AUX ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS EDMOND-LOUIS TREMBLAY ET FILS INC.**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

**Que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix vend à l'entreprise Les Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay et Fils inc. le terrain situé sur la rue Jean-Allard, lot n° 6 292 766, cadastre du Québec.

**SUPERFICIE TOTALE : 4 814,40 mètres carrés (51 822,20 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 6,4584 \$ / m<sup>2</sup> (0,60 \$ / p<sup>2</sup>) pour la somme de 31 093,32 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 3 juillet 2019, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***



4.2.10            168.07.2019    **PROJET DE DÉCRET DÉCLARANT UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) POUR LA GESTION DES ZONES INONDABLES - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CARTOGRAPHIE PROPOSÉE POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

---

**Considérant que** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, a décrété une zone d'intervention spéciale (ZIS) pour la gestion des zones inondables le 17 juin 2019 ;

**Considérant que** la ZIS vise, entre autres, le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

**Considérant que** la ZIS implique de nouvelles zones inondables sur le territoire d'Alma, de Desbiens, de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, de Saint-Gédéon, de Saint-Henri-de-Taillon, de Saint-Nazaire et de Sainte-Monique;

**Considérant qu'**aucune zone inondable n'est identifiée au schéma d'aménagement révisé pour ces municipalités;

**Considérant que** la ZIS concerne également les zones inondables inscrites au schéma d'aménagement révisé pour le territoire d'Hébertville;

**Considérant que** Rio Tinto a produit, à l'aide de relevés LIDAR, des cartes précises représentant différentes cotes de niveau et ce, à partir de la cote d'exploitation inscrite au décret du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean;

**Considérant que** le 20 mai 2017, le niveau du lac Saint-Jean a atteint 17,88 pieds (101,96 m);

**Considérant que** la cartographie produite par Rio Tinto a été d'une grande utilité et d'une grande précision pour la gestion des mesures d'urgence lors de la crue de 2017;

**Considérant que** la cartographie produite pour le lac Saint-Jean, dans le cadre du projet de décret du gouvernement, est très imprécise et/ou incomplète;

**Considérant que** la zone d'intervention spéciale inscrite au projet de décret adopté le 17 juin dernier par le gouvernement du Québec inclut des talus riverains au lac Saint-Jean pouvant atteindre plus de 20 mètres ;

**Considérant que** certaines zones inondées en 2017 ne sont pas incluses dans le projet de décret;

**Considérant qu'**une séance de consultation sur le projet de décret de ZIS a eu lieu le 4 juillet à 19h à Roberval et Saguenay;

**Considérant que** la majorité des intervenants ont dénoncé l'absence de précision des zones inondables identifiées dans la zone d'intervention spéciale pour la gestion des zones inondables;

**Considérant que** la cartographie de la ZIS pour le lac Saint-Jean ne permet pas d'atteindre les objectifs de protection visés par le projet de décret;

**Considérant que** la cartographie de la ZIS pour le lac Saint-Jean grève le droit de propriété de plusieurs citoyens dont la propriété n'est aucunement située dans une zone inondable;

**Considérant que** si une telle cartographie était adoptée dans la version finale du décret, cela créerait un impact majeur sur la fiscalité des municipalités riveraines du lac Saint-Jean lesquelles verraient leurs revenus diminués notamment ceux en provenance des nombreuses résidences permanentes et saisonnières touchées;

**Considérant que** pour le territoire de Saint-Nazaire, une seule propriété a été faiblement affectée par la crue de 2017 dans le secteur du chemin du Pic.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

**Que** le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au gouvernement du Québec



4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **172.07.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

| <i><b>Demandeur</b></i>    | <i><b>Demande</b></i>   | <i><b>Montant prévu au tableau des dons</b></i> |
|----------------------------|---|---|
| La Moisson d'Alma          | Demande de commandite   | 100 \$  |
| Centre plein air St-Pierre | Représentation – Achat de billets pour un coquetel de bienvenue | 100 \$ (4 billets)                              |

***Adoptée à l'unanimité***

4.4.2 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal :

- Réunion de la table de concertation du Séminaire-Marie-Reine-du-Clergé
- Réunion du comité des caribous forestiers
- Critérium de Festi-Vélo dans le secteur Lac-à-la-Croix
- Rencontre entre le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité, le député et la CIDAL
- Représentation aux midis culturels
- Rencontre de comité pour la gestion des heures de glace
- Rencontre de comité pour la vérification des comptes
- Représentation dans le cadre de Festi-Vélo
- Rencontre du comité administration et développement
- Réunion au camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Rencontre de la Corporation de développement
- Représentation lors de l'événement de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma
- Représentation lors de l'inauguration du nouvel emplacement pour la chocolaterie Rose-Élisabeth
- Congrès de l'Office municipal de l'Habitation à Québec
- Représentation lors du tournoi de pétanque dans le secteur Lac-à-la-Croix
- Représentation lors de l'ouverture officielle de la piscine municipale
- Représentation lors de l'activité « Caravane en fête »
- Rencontre avec le préfet et le député de Lac-Saint-Jean
- Réunion de la MRC et divers comités
- Lancement de la saison 2019 de la Véloroute des bleuets
- Représentation au camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors du spectacle de Patrice Michaud

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **173.07.2019 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE MADAME MARIE-HÉLÈNE BOILY POUR SES 25 ANS DE SERVICES À LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-**

---

---

## CROIX

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de madame Marie-Hélène Boily pour ses 25 années de services, notamment reconnues par l'ADMQ, à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

*Adoptée à l'unanimité*

6.2            174.07.2019    **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DES ADMINISTRATEURS ET BÉNÉVOLES DE FESTI-VÉLO, POUR LA RÉALISATION DE L'ÉDITION 2019**

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Martin Voyer, Président de l'édition 2019 du Festi-Vélo ainsi qu'aux membres bénévoles et employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite de l'édition 2019 de par leur généreuse implication.

*Adoptée à l'unanimité*

6.3            175.07.2019    **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE CRISTAL DU LAC POUR LEUR 10E ANNIVERSAIRE**

---

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'entreprise Cristal du Lac pour leur 10<sup>e</sup> anniversaire, leur rayonnement et leur implication dans le milieu.

*Adoptée à l'unanimité*

---

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Ajout de poubelles et de tables au Quai municipal
- Félicitations au conseil municipal pour l'aide accordée au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Nuisance pour le stationnement des camions lourds dans les quartiers résidentiels (demande de modification du Règlement en ce sens)

---

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 9 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

*André Fortin, maire*

---

*Mario Bouchard, greffier*